



HAL
open science

**Héros, gentilshommes et boutiquiers : avatars sociaux,
historiques et légendaires d'Alphonse Martinez
(Palencia, XIIIe-XVe siècle)**

Georges Martin

► **To cite this version:**

Georges Martin. Héros, gentilshommes et boutiquiers : avatars sociaux, historiques et légendaires d'Alphonse Martinez (Palencia, XIIIe-XVe siècle). Perez, Béatrice; Rose, Sonia V.; Clément, Jean-Pierre. Des marchands entre deux mondes : pratiques et représentations en Espagne et en Amérique (XVe-XVIIIe siècles), Presses universitaires Paris Sorbonne, pp.227-242, 2007, Iberica ; 19. halshs-00068234

HAL Id: halshs-00068234

<https://shs.hal.science/halshs-00068234>

Submitted on 11 May 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HÉROS, GENTILSHOMMES ET BOUTIQUIERS.
Avatars sociaux, historiques et légendaires
d'Alphonse Martinez (Palencia,
XIIIe-XVe siècle)

Georges MARTIN

Université Paris-Sorbonne
SEMH-Sorbonne (CLEA, EA 2559)
SIREM (GDR 2378, CNRS)

Le règne de Ferdinand IV (1295-1312)¹, notamment au cours de la minorité du roi, qui prit fin en 1301, fut empoisonné par un problème qu'avec la couronne il avait hérité de son père. La légitimité de Sanche IV, et donc celle de son fils héritier, était, en effet, hypothéquée par la loi dite « de représentation » incluse dans la deuxième rédaction des *Sept parties* et qui privilégiait la descendance par les aînés même lorsque le premier héritier présomptif -c'était le cas de Ferdinand de La Cerda, frère aîné de Sanche- était mort avant d'avoir régné. Elle était en outre entachée par la révolte qui avait amené le second fils d'Alphonse X à déposer de fait son père et à être en conséquence déshérité et solennellement maudit par celui-ci. Les droits à régner de Ferdinand étaient enfin mis en cause par le mariage incestueux de Sanche IV avec sa cousine Marie de Molina, dont le souverain pontife se complut longtemps à faire attendre la dispense².

Ces dynastes affaiblis durent supporter -plus encore Ferdinand que son père- la concurrence que leur livra la branche dynastique des La Cerda ainsi que d'autres infants, rejetons de Ferdinand III ou d'Alphonse X, qui, portés par les eaux troubles de ce contexte successoral, firent alliance avec elle. Les uns et les autres cherchèrent l'appui des villes, qui surent monnayer leur soutien. Du jeune roi et de sa mère, notamment, au fil de cortès réunies à peu près chaque année, les élites urbaines obtinrent des avantages de tous ordres, souvent considérables, au point qu'elles parvinrent à se réserver la plus grosse part des charges du gouvernement royal. Certaines familles de notables, certains lignages de la chevalerie urbaine, en accaparant les charges municipales et royales, en accédant aux prélatures, en obtenant du roi de fonder les premiers *mayorazgos*, jetèrent sous le règne de Ferdinand IV les fondements

¹ Sur ce règne, les monographies de César GONZÁLEZ MÍNGUEZ, *Fernando IV de Castilla (1295-1312). La guerra civil y el predominio de la nobleza*, Vitoria : Colegio universitario de Alava, 1976, et *Fernando IV (1295-1312)*, Palencia : Diputación/La Olmeda (Corona de España, Reyes de Castilla y León, 4), 1995.

² Sur tout ceci, Georges MARTIN, *Les juges de Castille. Mentalités et discours historique dans l'Espagne médiévale*, Annexes des *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, 6, 1992, p. 459-467 et 543-544, et « Alphonse X maudit son fils », *Atalaya*, 5, 1994, p. 153-178

d'une promotion qui, au long du XIVe siècle et des premières décennies du XVe, renouvellerait jusque dans ses plus hautes strates le groupe nobiliaire³.

Entre Ferdinand IV et la haute noblesse de sang royal, le conflit -qui prit des formes politiques et militaires- connut ses moments les plus forts en Terres de Campos au cours des années 1296-1297⁴. En janvier 1296, notamment, l'infant Jean, frère de Sanche IV, tenta de faire reconnaître son droit à régner à León et en Galice par les procureurs des villes castillanes réunis à Palencia. Dans la cité, la *Chronique de Ferdinand IV*⁵, identifie l'homme de l'infant : un certain Jean Fernandez. La qualification dont celui-ci fait l'objet (« *un ome muy poderoso del pueblo* »)⁶ pose un problème d'interprétation. Il peut s'agir d'un homme du peuple, un homme du commun, doté de grands pouvoirs dans la ville. Mais, dans le contexte de l'épisode ici rapporté, qui voit une confrontation entre deux hommes dont l'enjeu est l'ascendant que chacun exercera sur les citoyens de Palencia, l'expression pourrait être comprise comme « doté d'un grand pouvoir (d'influence) sur le peuple (de Palencia) » (« *muy apoderado del pueblo* »)⁷. Quoi qu'il en soit, et même dans la première hypothèse, la condition sociale de Jean Fernandez n'est pas établie avec une parfaite précision. Face au défenseur des intérêts de l'infant Jean, le jeune roi et sa mère sollicitèrent les services d'un homme réputé son rival (« *contrario deste Juan Ferrandez* ») et qui s'appelait Alphonse Martinez⁸. Moins puissant ou moins influent que Jean Fernandez (« *non era tan poderoso como él* »), Alphonse Martinez ne semble pas, en outre, avoir brillé d'un talent politique foncier. Convoqué par la reine mère, il se contenta de répondre « qu'il craignait de ne [rien] pouvoir faire, car Jean Fernandez avait

³ Cf. Georges MARTIN, *Les juges de Castille...*, p. 570-577. Sur le renouvellement de l'élite nobiliaire par des hommes issus de la chevalerie municipale et, plus ou moins lointainement, de la marchandise, les travaux bien connus de Salvador de MOXÓ, notamment « La elevación de los 'letrados' en la sociedad estamental del siglo XIV », in : *XII semana de Estudios medievales de Estella*, Pamplona : Diputación foral de Navarra et alii, 1976, p. 183-215, et « El auge de la nobleza urbana de Castilla y su proyección en el ámbito administrativo y rural a comienzos de la Baja Edad Media (1270-1370) », *Boletín de la Real Academia de la Historia*, 178 (3), 1981, p. 407-509.

⁴ Sur ce contexte, C. GONZÁLEZ MÍNGUEZ, *Fernando IV de Castilla* (1995), p. 43-74. Également, G. MARTIN, *Les Juges de Castille...*, p. 459-470 et 543-546.

⁵ Cayetano ROSELL, *Crónica del rey don Fernando cuarto*, in : *Crónicas de los reyes de Castilla*, Madrid : Rivadeneyra (BAE, 66), 1875, 1, p. 91-170. Désormais : *CFIV*.

⁶ *Ibid.*, p. 97b : « *en la villa de Palencia avía un ome muy poderoso del pueblo que decían Juan Ferrández, e era todo del infante don Juan* » (nous rétablissons l'accentuation actuelle contre celle de l'éditeur).

⁷ Dans cette acception active, un exemple tiré de la *General estoria* : « *fasta aqui non entendist en al [...] si non enguisar como nos metiesses en seruidumbre [...] apremiando nos que non fiziessemos nuestras uoluntades.njn uisquiessemos como quisiessemos. como fazen omnes que son libres & quitos. & poderosos de su aluedrio & que non an sensor* » (Lloyd A. KASTEN et John J. NITTI, *Diccionario de la prosa castellana del rey Alfonso X*, 3 vol., New-York : The Hispanic seminary of medieval studies, 2002, 3, p. 1428.

⁸ *CFIV*, p. 97b : « *e avía y otro ome que decían Alfonso Martínez, que era contrario deste Juan Ferrández, mas non era tan poderoso como él* ».

grand pouvoir dans la ville et tout le peuple était avec lui »⁹. Ce fut donc Marie de Molina qui inspira l'imparable plan d'action à son agent : expliquer aux habitants de Palencia et aux procureurs des villes que, pour séjourner dans les murs, le roi ne demandait que 30 maravédís de vivre (*yantar*) tandis que l'infant avait coutume d'en exiger cinq ou six mille. Alphonse Martinez supplanta ainsi Jean Fernandez dans l'opinion du peuple de Palencia qui ferma les portes à l'infant Jean¹⁰.

Qui était donc cet Alphonse Martinez, sur lequel, une fois jeté ce bref éclairage, la *Chronique de Ferdinand IV* fait ensuite silence ? Pour l'identifier, l'auteur use seulement du mot « *ome* »¹¹. Le récit montre que cet *ome* était membre du conseil (*concejo*) de la ville de Palencia, au sein duquel on le voit prendre la parole et employer volontiers, au nom de tous, la première personne du pluriel¹². Compte tenu de la composition sociale des conseils de ville au tournant des XIIIe et XVe siècles en Castille, il s'agissait d'un citoyen de rang moyen ou grand : artisan, commerçant ou même chevalier. On parlait, en ce sens, d'*omne bueno*¹³. Tel propos de la reine (« il pourrait de cette façon porter les hommes du peuple à s'opposer à Jean Fernandez »¹⁴), tel commentaire du narrateur (« Et lorsqu'il eut prononcé ces paroles, tout le peuple dit d'une seule voix que ce que demandait l'infant Jean était mauvais et sans fondement légal »¹⁵) pourraient passer -la chose n'est pas certaine- pour distinguer Alphonse Martinez du reste des hommes du conseil qualifiés eux-mêmes, à l'occasion, d'*omes buenos*¹⁶. On pourrait alors ranger Alphonse Martinez parmi les *caualleros çibdadanos* qui formaient la strate supérieure de la société urbaine. La *Chronique de Ferdinand IV*, néanmoins, ne qualifie jamais notre homme de *cauallero*.

La documentation aussi a gardé quelques traces d'Alphonse Martinez.

⁹ *Ibid.*, p. 97b : « E Alfonso Martínez le dijo que rescelaba que lo no podría facer, ca Juan Ferrandez era muy poderoso en la villa e que avía por sí todo el pueblo ».

¹⁰ *Ibid.*, p. 97b-98.

¹¹ Cf. note 8 de cet article.

¹² *CFIV*, p. 98a : « E desde este Alfonso Martínez llegó a Palencia, a tercer día llegó y una carta para el concejo de Palencia que les enviaba el infante don Juan [...] E la carta leída en concejo, dijo Juan Ferrández que [...] e Alfonso Martínez dijo que [...] e [Alfonso Martínez] dijoles : « Amigos, vos sabedes en como fue puesto en las cortes de Valladolid que non diésemos al rey nuestro señor por yantar sinon treinta maravedís, e non más, e si agora diéremos al Infante esto que nos demanda, ¿qué diremos al rey [...] ? ».

¹³ Sur la signification publique et élitaire de cette lexie, voir G. MARTIN, *Les Juges de Castille...*, p. 369-371. La dénotation sociologique pouvait être différente selon que le contexte de référence se bornait à la société urbaine ou s'étendait à l'ensemble du royaume.

¹⁴ *CFIV*, p. 97b : « por esta manera los podría meter a los del pueblo a ser contra aquel Juan Ferrández ».

¹⁵ *Ibid.*, p. 98a : « E estas palabras dichas, movióse todo el pueblo a una voz a decir que era mal e grand desafuero esta demanda que facía el infante don Juan ».

¹⁶ *Ibid.*, p. 98a : « E la reina diole sus cartas para cada uno de aquellos ome buenos de la villa que y eran... » ; « E [Alfonso Martínez] dijoles [a los omes del concejo] que pues y eran ayuntados todos los personeros de todos los concejos de los reinos, que este fecho a todos tañía, que diesen omes de entre sí luego que fuesen hablar con ellos en ello, e que fuese el acuerdo de todos uno, e que sería así mejor ; e tovieron todos que era bien, e dieron luego cuatro omes buenos con este Alfonso Martínez que lo fuesen luego ver con ellos... ».

Une donation de Ferdinand IV au conseil de Palencia, datée du 6 septembre 1296, montre qu'envers ce serviteur zélé la couronne ne se montra pas ingrate. Le roi déclare confisquer au bénéfice de la ville les biens des partisans de l'infant Jean, à l'exception toutefois de « ceux qu'il a déjà donnés à Alphonse Martinez »¹⁷.

Moins de deux ans plus tard, le 28 mai 1298, le procès-verbal d'un différend entre l'évêque de Palencia et le conseil de ville, réglé devant le roi et la reine, place Alphonse Martinez à la tête d'une petite dizaine de représentants du conseil (« *personeros del conseio de la cibdad de Palencia* ») également qualifiés d'« *omes buenos de personería* »¹⁸. La lexie *omne bueno* s'appliquait en effet volontiers, quelle que fût leur condition, à des hommes exerçant, même transitoirement, une charge publique : administrative, juridique ou de représentation. Dans l'évocation des compagnons d'Alphonse Martinez, l'usage occasionnel du *don* de déférence – « *don Gil* », « *don Bartolomé* » – semble marquer des prééminences. L'ajout, parfois, d'un *cognomen* toponymique – « *don Mathé de Villandella* » – pourrait faire songer que ce groupe comptait en son sein des *caualleros*¹⁹. Le même dossier laisse transparaître la présence active et ancienne dans Palencia de ces hommes vivant encore aux confins de l'artisanat, du commerce et de la marchandise mais chargés de fonctions militaires : une allusion est faite aux combats livrés par le conseil pour reprendre, au bénéfice de Ferdinand, les places fortes de Tariego, Dueñas, Paredes et Ampudia, et il est fait usage, à titre de preuve, d'un privilège d'Alphonse X exemptant de *martiniega* les *omnes buenos* de Palencia pourvus d'armures, d'armes et de chevaux l'année où ils partiraient en *hueste*²⁰.

Le 24 décembre 1300, l'acte d'une repentance publique du conseil de ville de Palencia devant l'évêque Alvare Carrillo, accompagnée d'une reconnaissance solennelle de sa seigneurie, faites toutes deux à la demande de Marie de Molina, montre que le différend s'était sans doute prolongé et que le prélat, cousin de la reine mère, avait eu gain de cause²¹. Le cortège des citoyens repentants (« *cien omnes buenos de los mayores de la villa* »)²² compte un « écrivain », un maître d'école, mais aussi des épiciers, des potiers, des

¹⁷ SIMÓN y NIETO, *op. cit.* en note 14, p. 27.

¹⁸ *Ibid.*, p. 29-39 (p. 30).

¹⁹ *Ibid.*, p. 30. L'usage du *don* et/ou du *cognomen* est constant et semble donc pertinent : on le retrouve, appliqué aux mêmes personnes, dans d'autres documents, notamment celui que j'analyserai plus loin, de l'amende honorable collective et publique du 24 décembre 1300 (Alonso FERNÁNDEZ de MADRID, *Silva palentina*, éd. de M. VIELVA RAMOS et R. REVILLA VIELVA, 3 t., Palencia : Viuda de J. Alonso, 1932-1942, 1, p. 316-320). Rien n'est sûr, néanmoins : l'acte de l'amende honorable place don Mathé de Villandella loin dans la liste des cent *omnes buenos* représentant le conseil de Palencia, derrière des épiciers, des potiers, des cordonniers, un peintre, etc. (*Silva palentina*, 1, p. 317).

²⁰ SIMÓN y NIETO, p. 33 et note 1.

²¹ *Silva palentina*, 1, p. 316-320.

²² *Ibid.*, p. 316 et 318.

cordonniers, un peintre, un chaussier, des bouchers, un laitier, un crieur public, un chapelier, un courtier. Dans ce document, Alphonse Martinez, à nouveau qualifié d'*ome bueno*²³, figure en tête, de même qu'il tient la première place parmi les enquêteurs (*pesquisas*) ayant formé la *personería escrita* que le conseil remet à l'évêque²⁴. Il porte, avec trois autres enquêteurs, le titre d'*alcalde*²⁵. La désignation des parents qui accompagnent notre homme confirme son importance : « *Ferrand Royz, cuñado de Alfon Martínez... Gonzalo Royz, cuñado de Alfon Martínez...* »²⁶. À la fin de l'an 1300, Alphonse Martinez, porté par la faveur royale, était devenu le principal notable de Palencia où il exerçait les plus hautes fonctions du gouvernement municipal.

Il nous faut maintenant faire un bond en avant de près d'un demi-siècle dans la documentation, même si plusieurs pièces du dossier concernent encore les années de vie d'Alphonse Martinez.

Le 14 mai 1343, le conseil de ville de Palencia met la dernière main à une réfutation des droits de propriété que prétendent faire valoir les enfants de l'*omne bueno*²⁷. On apprend que celui-ci, le 5 septembre 1300, avait pu obtenir de la ville, sur la foi d'une charte de Ferdinand IV, la tenure du quart du château de Tariego que le conseil s'apprêtait à confier tout entier à Diègue Gil, autre important *omne bueno* qui figurerait lui aussi, trois mois plus tard, parmi les premiers cités du cortège expiatoire²⁸. Alphonse Martinez porte alors le titre d'*alcalde del rey* (« *alcalde del rey* »)²⁹. Cela faisait de lui un des plus importants magistrats de la ville³⁰, mais cela pouvait aussi l'amener à être en délicatesse avec le reste du *concejo* et les autorités émanant de celui-ci : le même dossier montre qu'au début de l'année 1303, les rapports de Diègue Gil, soutenu par le conseil, et d'Alphonse Martinez, créature et instrument du roi, étaient devenus si hostiles qu'au mois de mars la ville et le monarque s'étaient accordés pour demander aux deux hommes de renoncer communément à leur charge³¹. Le compte rendu de ces événements établit qu'Alphonse Martinez pouvait exercer des fonctions de commandement militaire. Un passage, où le conseil de ville dénonce certain coup de force de

²³ *Ibid.*, p. 316, 317, 318 et 319.

²⁴ *Ibid.*, p. 318.

²⁵ *Ibid.*, p. 318 : « *pesquisas Alfon Martínez, Alfon Gill, Joan Guilén, don Adán Sánchez Ortiz, alcaldes* ».

²⁶ *Ibid.*, p. 316.

²⁷ SIMÓN y NIETO, p. 50 *sq.*, note 1.

²⁸ *Silva palentina*, p. 316. Un autre « *omne bueno* » du cortège, Toribio Pérez, est qualifié de « *criado de Diego Gill* », ce qui confirme l'importance de ce dernier.

²⁹ SIMÓN y NIETO, p. 50, note 1.

³⁰ Voir par exemple Luis GARCÍA DE VALDEAVELLANO, *Curso de historia de las instituciones españolas*, Madrid : Revista de Occidente, 1973, p. 544.

³¹ SIMÓN y NIETO, p. 51-54.

notre homme dans le château de Tariego, indique qu'il était en mesure de rassembler d'assez nombreux hommes d'armes dont certains, à leur tour, figurent dans le cortège de décembre 1300³². On voit aussi que le pouvoir d'Alphonse Martinez dans Palencia tenait tout entier à l'appui que lui prêtait la couronne et que les sympathies du *concejo*, en revanche, allaient au bon citoyen Diègue Gil.

Mais peu importe. L'essentiel est pour nous de situer socialement Alphonse Martinez. La documentation, comme l'historiographie, nous invite à voir en lui un *omne bueno* enraciné dans la société urbaine, comptant parmi ses élites, vraisemblablement *cauallero*, dont les biens et le rang s'étaient trouvés grandis par l'appui et les fonctions que, pour services rendus, il avait reçus de la couronne. La faveur royale ne s'était jamais démentie, même aux pires moments, lorsque la reine avait choisi l'évêque contre le conseil, lorsque Alphonse Martinez s'était lancé, avec le reste des édiles regroupés derrière Diègue Gil, dans une partie de bras de fer dont la portée dépassait les protagonistes. La repentance publique de décembre 1300 permit à notre homme de marquer, en tête du cortège, la primauté de son rang et, dans l'affaire de la tenure de Tariego, le conseil, autant qu'Alphonse Martinez, fut contraint à la reculade. C'est encore le bon Diègue Gil qui paya le prix le plus fort !³³

La gratitude du roi avait donc hissé Alphonse Martinez au faîte de la notabilité de Palencia et au sommet de son gouvernement. C'est au point, on le sent bien, qu'elle l'avait isolé, provoquant une fêlure dans la solidarité municipale. Rien n'indique, cependant, que la condition d'Alphonse Martinez ait changé –que l'*omne bueno* ait été anobli. Le dernier dossier concernant le château de Tariego, instruit tardivement pourtant, non loin du milieu du XIVe siècle, continue d'inscrire Alphonse Martinez dans un groupe d'hommes qui l'accompagnent en d'autres lieux et qui forment avec lui la notabilité, plurielle et hiérarchisée, certes, mais constante et assez homogène de Palencia au tournant des XIIIe et XIVe siècles. L'affaire apparaît comme un appendice des combats livrés par le conseil au service de Marie de Molina et du jeune Ferdinand et qui s'étaient soldés notamment par la prise de la place forte en juin 1296. Le 30 septembre de la même année, Ferdinand IV avait inclus Tariego dans le finage de Palencia et confié au conseil le soin de « donner à tenir le château à un homme qui fût digne de le faire »³⁴... La documentation constitue donc jusqu'ici un ensemble

³² Prétextant que Diègue Gil ne garnissait pas suffisamment le château, Alphonse Martinez l'investit un jour de « *gran pieza de gentes de muchas partes* », repoussant les hommes que son rival amena pour tenter de reprendre la place (*ibid.*, p. 52, note). Parmi les hommes d'armes d'Alphonse Martinez, on retrouve notamment les citoyens repentants Ruy Sánchez et Ruy Pérez de Villandella (*Silva palentina*, 1, respectivement p. 316 et 317).

³³ Le conseil de Palencia dut remettre à Diègue des lettres de créances qui dégageaient son honneur et attestaient sa parfaite loyauté tout au long de cette affaire (SIMÓN y NIETO, p. 54, note).

³⁴ *Ibid.*, p. 24 et 27.

homogène, fiable et cohérent. La promotion d'Alphonse Martinez est patente -comme, du reste, est patente l'anéantissement de Jean Fernandez, ancien chef du parti de l'infant Jean-, mais il n'y a pas mutation sociale. Notons incidemment que, lorsque le nom d'Alphonse Martinez est mentionné, rien ne s'oppose à ce qu'il s'agisse, chaque fois, de la même personne.

Or, voici que, daté du 25 mai 1302, Alphonse Martinez a laissé un bien curieux testament³⁵. L'homme, pourvu d'un *cognomen* lignager ronflant quoique méconnu à cette date en Castille et qui prétend le lier à une origine portugaise, se nomme désormais Alphonse Martinez d'Olivera³⁶. Il se dit grand commandeur, en León, de l'Ordre de Saint-Jacques³⁷ bien que la charge, à ce moment précis, fût occupée par Garci Fernandez³⁸. Quant à l'ampleur des biens que le testament déclare -l'importance des legs accordés aux uns et aux autres, la pompe des funérailles et des offices *pro anima*-, elle nous porte bien au-delà des limites que l'historiographie et la documentation fiable fixent à la condition de l'historique Alphonse Martinez. Jean Gautier-Dalché, qui passe imperturbablement ce faux manifeste au crible de la meilleure histoire sociale³⁹, ne se trompe pas lorsqu'il estime que la fortune qu'il fait apparaître aurait porté notre *omne bueno* non loin des plus puissants *ricos omnes*⁴⁰. Et c'est bien aux confins de ce groupe, infiniment supérieur à la plus haute notabilité municipale, qu'il faudrait situer Alphonse Martinez si l'on prenait en outre pour argent comptant ce que le testament dit de sa parenté.

Alphonse Martinez serait fils de Martin Alfonso, comte de Barcelos, et d'Elvire Sarmiento. Aucun Martin Alfonso n'est connu pour avoir été comte de Barcelos même s'il a existé, dans deux branches collatérales du lignage des Meneses, un Martin Alfonso, d'un côté, et, d'un autre côté, un Jean Alfonso réputé avoir été le premier à porter ce titre à partir de 1298⁴¹. Un

³⁵ Antonio BENAVIDES, *Memorias de don Fernando IV de Castilla*, 2 t., Madrid : Real Academia de la Historia, 1860, 2, p. 299-307.

³⁶ *Ibid.*, 2, p. 299a et *passim*. Le testament rappelle sous diverses formes l'origine portugaise du lignage : le père d'Alphonse Martinez aurait été comte de Barcelos (p. 299a), un élément du rite funéraire est explicitement rapporté aux coutumes portugaises (« *asi como es costumbre a los enterramientos de los caballeros y de los altos hombres en Portugal* », p. 300a) et plusieurs membres de sa maison portent des noms portugais (p. 302b). Ceux-ci reçoivent du reste une somme leur permettant de rentrer au Portugal après la mort de leur seigneur (303a).

³⁷ *Ibid.*, 2, p. 299a.

³⁸ SIMÓN y NIETO, *op. cit.*, p. 56 (note). Cette identité correspond toutefois à celle du grand-père maternel que se prêle le testateur (BENAVIDES, 2, p. 300b).

³⁹ Jean GAUTIER-DALCHÉ, « Le testament d'Alonso Martínez de Olivera. Une fortune nobiliaire et une mentalité au début du XIVe siècle », in : *Économie et société dans les pays de la couronne de Castille*, Londres : Variorum reprints, 1982, p. 7-24.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 12-14 et 21. SIMÓN y NIETO, p. 55 (note).

⁴¹ J. GAUTIER-DALCHÉ, « Le testament... », p. 15. Le rapport de filiation entre Martin Alfonso et Jean Alfonso d'Albuquerque, sur lequel l'historien fonde son raisonnement (p. 15), n'est nullement établi (voir p. 23

comte Pierre Alfonso de Barcelos, bâtard royal portugais, parcourait, en revanche, les terres castillanes dans les premières décennies du XIVe siècle. Est-il l'homme que le testament voudrait faire passer pour le frère d'Alphonse Martinez, ce « mon frère le comte » dont le nom n'est jamais mentionné ?⁴². La « mère » du supposé testateur lierait quant à elle celui-ci à un lignage dont le nom ne se fait un peu connaître qu'à la fin du XIVe siècle et surtout au XVe⁴³.

Pour sa part, Alphonse Martinez se dit marié à Jeanne de Guzman, laquelle -c'était à craindre- ne serait autre que la sœur d'Aliénor, la très célèbre concubine officielle du roi Alphonse XI de Castille. Selon les estimations les plus raisonnables, Aliénor avait dix-neuf ans lorsque -peu avant 1330- elle rencontra le roi. Ceci la ferait naître vers 1311, près de dix ans après la date supposée du testament qui la cite⁴⁴. Le rédacteur, en tout cas, connaît parfaitement cette branche de la vaste ramure du lignage des Guzman. Il sait que Jeanne avait en outre pour frère Alphonse Mendez de Guzman et qu'elle était fille de Pierre Nuñez de Guzman et de Jeanne Ponce de León⁴⁵. Par sa belle-mère, Alphonse Martinez aurait ainsi été lié à un très ancien lignage de la haute noblesse, un des rares qui sut maintenir, au long du XIVe siècle et au-delà, sa puissance⁴⁶. L'historiographie d'hier et d'aujourd'hui, néanmoins, n'a jamais connu qu'un mari à Jeanne de Guzman et qui correspond mieux qu'Alphonse Martinez aux ambitions qu'on peut supposer au lignage : Henri, fils de l'infant Henri le Sénateur, lui-même frère du roi Alphonse X⁴⁷...

La sœur d'Alphonse Martinez, la défunte Jeanne d'Olivera, aurait été quant à elle mariée à un Alphonse Pérez dont on n'ose imaginer que, dans le même registre, on nous suggère qu'il s'agisse du prestigieux Alphonse Pérez de Guzman le Bon⁴⁸. Enfin, le premier fils du

de la même étude). Cf. également Salvador de MOXÓ, « De la nobleza vieja a la nobleza nueva. La transformación nobiliaria castellana en la baja Edad Media », *Cuadernos de historia* (anexos de la revista *Hispania*), 3, 1969, p. 1-210 (p. 65 et 70-71).

⁴² BENAVIDES, 2, p. 303a (« *al conde mi hermano* ») et 303b (« *del conde mi hermano* »). Le titre du frère a sans doute pour fonction de suggérer que celui-ci a succédé à son père dans le comté de Barcelos. Pierre de Barcelos, grand ami des Lara et de Jean Manuel, était bien connu en Castille. Il avait écrit, en 1343, un nobiliaire (le *Livro de linhagens*) et, en 1344, une histoire d'Espagne qui serait traduite en castillan au début du XVe siècle (*Crónica geral d'España de 1344*).

⁴³ *Ibid.*, 2, p. 299a. MOXÓ, « De la nobleza vieja... », p. 202.

⁴⁴ En 1330, Alphonse XI avait seize ans. Aliénor était veuve, mais cependant très jeune elle aussi, comme le déclare le chroniqueur du règne : « *En aquel tienpo era vna dueña en Sevilla que dezien doña Leonor, e era hija de don Pero Nuñez de Guzman ; e como quiera que era bibda, era de pocos dias mas quel rrey* » (Diego CATALÁN, éd., *Gran crónica de Alfonso XI*, 2 vol., Madrid : Gredos (Seminario Menéndez Pidal), 1976, I, p. 487).

⁴⁵ BENAVIDES, 2, p. 304a et S. de MOXÓ, « De la nobleza vieja... », p. 121.

⁴⁶ Salvador de MOXÓ, « De la nobleza vieja... », p. 123-127 et 202.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 121. Voir également D. CATALÁN, *Gran crónica de Alfonso XI*, 1, p. 487 (c'est chez sa sœur « *casada con don Anrrique Enrriquez* » qu'Alphonse XI rencontre pour la première fois Aliénor de Guzmán).

⁴⁸ BENAVIDES, 2, p. 301a. Sur Alphonse Pérez de Guzman, G. MARTIN, *Les Juges de Castille*, p. 549-551.

testateur, Jean Martinez d'Olivera, décédé du vivant de son père et enfant naturel, semble-t-il, puisque sa mère, qui reçoit un legs de trente mille maravédís, serait encore vivante -on s'étonne qu'un bâtard se trouve si généreusement doté du *cognomen* lignager-, aurait été marié à une Corral⁴⁹. Il s'agit, là encore, d'un lignage promis à figurer honorablement, à la fin du XIVe siècle et surtout au XVe, parmi ce que l'on appelle communément la « nouvelle noblesse » trastamare.

Évoquant, cette fois, les mérites personnels d'Alphonse Martinez, le testament célèbre des faits de guerre autrement distingués que la prise de Tariego ou d'Ampudia, dont, à titre d'hypothèse, tel historien crédite l'*omne bueno* de Palencia⁵⁰. On compte là des combats meurtriers contre « Maures et chrétiens », accomplis non seulement au temps de Ferdinand IV mais encore sous le règne de son père, Sanche IV⁵¹. Le testament s'attarde sur telle action des *criados* d'Alphonse Martinez, vingt-deux chevaliers et dix piétons, puis sur le combat victorieux que notre homme, à la tête de deux cents chevaliers et cent fantassins chrétiens, livra lui-même à huit cents chevaliers et cinq cents fantassins maures. C'était au cours de la défense de Tarifa -ce qui, une fois encore, associe Alphonse Martinez à l'histoire des Guzman- le jour de sainte Claire, laquelle se donna la peine d'apparaître plusieurs fois au cours de la bataille⁵². Parmi l'importante vassalité chevaleresque de *criados* qui reçoivent un don du testateur, on trouve un autre représentant des Corral, ainsi que de nombreux patronymes destinés à s'illustrer surtout au XVe siècle : Maldonado, Soto, Salazar, Bustamante, Sancredo, Vargas, Quijada. Certains, toutefois, sont représentés, dès les années trente du XIVe siècle, parmi l'élite chevaleresque de l'ordre royal de l'Écharpe (*Orden de la Banda*)⁵³...

Ce testament est lié à la revendication d'héritage que j'ai commentée plus haut -et conséquemment au corpus documentaire dont semble établie l'authenticité- par la mention, qui leur est commune, des héritiers du testateur et notamment de son homonyme, son second fils Alphonse Martinez. Dans le précédent dossier, concernant Tariego, c'était déjà Alphonse Martinez II -il est ainsi désigné, en une occasion, dans le testament de son père⁵⁴- qui revendiquait, en compagnie de ses frères et sœurs, le droit de vendre le quart du château dont

⁴⁹ *Ibid.*, 2, p. 302a.

⁵⁰ SIMÓN y NIETO, p. 15 et 27-28.

⁵¹ BENAVIDES, 2, p. 301a.

⁵² *Ibid.*, 2, p. 301b.

⁵³ *Ibid.*, 2, p. 303a. Alfonso de CEBALLOS-ESCALERA y GILA, *La Orden y Divisa de la Banda real de Castilla*, Madrid : Prensa y ediciones iberoamericanas, 1993 : « *Primera relación (circa 1332)* », p. 76 et 78 (Quijada), 79 (Soto et Bustamante), 80 (Maldonado).

⁵⁴ BENAVIDES, 2, p. 306b.

Alphonse Martínez Ier avait réclamé, entre 1300 et 1303, la tenure et même la possession héréditaire⁵⁵. Or, l'enjeu principal du long testament réside dans le transfert qu'opère le testateur de son fils aîné, Martin Alfonso⁵⁶, à son second fils, Alphonse Martinez, et derrière lui à sa descendance, de l'hérédité de ses biens-fonds et notamment d'un *mayorazgo* dont Ferdinand IV aurait permis qu'il fût fondé⁵⁷. La charte de fondation du majorat existe. Elle a été publiée, au XVIIIe siècle, par Pedro Fernández de Pulgar⁵⁸ et sa teneur correspond bien à ce que dit le testament du *mayorazgo* légué par Alphonse Martinez d'Olivera : inclusion, notamment, de la ville de Baños (qui relevait pourtant du finage de Palencia), « conditions » de transmission bien étranges, contraires aux procédures habituelles, qui donnent toute liberté à Alphonse Martinez de choisir son héritier⁵⁹. Datée du 2 juillet 1296 -six mois à peine après que notre homme avait prêté son aide à Marie de Molina et à Ferdinand, ce qui est bien précoce pour une faveur accordée si exceptionnellement à un homme de ville-, elle n'est pas moins factice que le testament, dont elle reprend et augmente les invraisemblances⁶⁰.

Pour comprendre ces forgeries, il faut se projeter encore en avant, non loin du milieu du XVe siècle. Le testament d'Alphonse Martinez d'Olivera comme la charte de fondation de son supposé majorat ne nous sont en effet parvenus que sous forme de « copies ». Celles-ci furent réalisées en 1437 à la demande d'Antoine Martinez d'Olivera, fils de Jean Martinez d'Olivera, lui-même petit-fils d'Alphonse Martinez (dit) d'Olivera -par son fils cadet, Alphonse Martínez II, n'en doutons pas. Elles furent authentifiées par Gutierre de Tolède,

⁵⁵ SIMÓN y NIETO, p. 52 (note) : « *reputaba la cuarta parte del castillo como suya, por heredad* ».

⁵⁶ Observons, pour plus de doute quant à l'authenticité du testament, que, dans l'affaire de Tariego, le frère d'Alphonse Martinez II s'appelait Rodrigo (et non Martin) Alfonso (*ibid.*, p. 55 et 56, note).

⁵⁷ BENAVIDES, 2, p. 304b : « [...] y aunque del primero quedase hijo, no es voluntad mía que lo herede este mi mayorazgo, sino que quede en los sucesores de Alfonso Martínez, de hermano en hermano para siempre jamás » ; et, plus clairement encore, p. 306b : « *Iten mando, por quanto yo fize mudanza entre los herederos de mi fijo mayor Martín Alonso, y de los herederos de mi fijo Alonso Martínez Segundo, así en el mi mayorazgo como en el señorío de la casa y orden de San Lázaro, en el patronazgo de las capellanías...* ». La fin du testament lève donc toute clause conditionnelle quant au transfert des droits héréditaires au puîné.

⁵⁸ Pedro FERNÁNDEZ de PULGAR, *Teatro clerical...*, 4 t., Madrid : Viuda de Francisco Nieto, 1679-1680, 2, p. 375-378.

⁵⁹ « *Y mandamos, que en esta Casa, y Orden de San Lazaro, y en vuestro mayorazgo, que la condicion, que vos pusieredes, o quisieredes poner en vuestros sucesores, sea tenida, y guardada, y auida por ley entre ellos para siempre jamás* » (*ibid.*, p. 376b). Prévoyant, le roi avait interdit -c'était, certes, le statut habituel du *mayorazgo*- que ces biens fussent vendus, déclarant nul par avance tout achat qui en serait fait : « *mandamos, que queden, y esten en vuestro mayorazgo para vuestros fijos, y nietos, y para los que de vos sucedan para siempre jamás, y que ninguno de vuestros sucesores non los puedan vender, nin trocar, nin encensuar, nin intrubitar, por ninguna via que sea. Y mandamos, y defendemos que ninguna persona non sea tan ossada de los comprar ; y qualquiera que los comprare, que la compra sea ninguna, y de ningun valor, y que en qualquiera tiempo de el mundo, a quien de vuestros sucesores les venga de derecho el dicho mayorazgo ; mandamos, que lo puedan sacar, sin auer prescripcion de tiempo alguno* » (*ibid.*). Avec quel renfort de précautions ces biens sont réservés à leurs lointains héritiers !

⁶⁰ Voir SIMÓN y NIETO, *op. cit.*, p. 57 (note).

évêque de Palencia⁶¹. Le testament comme la charte de fondation portent la marque de ce nouveau contexte. Leur point commun avec la documentation authentique, notamment avec le dossier concernant le château de Tariego, est Alphonse Martinez II et ses droits héréditaires - ce qui, incidemment, établit de façon certaine que, dans ce système qui mêle réalité et fiction, vérité et mensonge, l'*omne bueno* Alphonse Martinez et Alphonse Martinez d'Olivera constituent bien un seul et même référent personnel⁶². Mais, alors que c'était en son nom et au nom de sa fratrie qu'Alphonse Martínez II, en 1343, revendiquait le droit de vendre ce qu'il tenait ou entendait faire passer pour la part du château qui avait appartenu à son père, c'est aux « successeurs » ou aux « héritiers » d'Alphonse Martinez II que le testament et la charte de fondation, dans une perspective lointainement ouverte sur le futur, destinent l'héritage d'Alphonse Martinez Ier d'Olivera⁶³.

Le faux testament et la fausse charte sont donc postérieurs non seulement aux jours d'Alphonse Martinez Ier mais encore à ceux de ses enfants. Ils ont dû être forgés non loin de la date où les authentifia -il faudrait aussi creuser de ce côté-là- un évêque lui-même apparenté aux Guzman et doté d'aïeux portugais⁶⁴. La chronologie des contextes politiques plaide, du reste, en faveur de cette datation. Dans les années 1340, où la documentation témoigne d'une première poussée de fièvre héréditaire dans la descendance d'Alphonse Martinez, et jusqu'à la mort d'Alphonse XI de Castille, en 1350, rayonnait partout la splendeur d'Aliénor de Guzmán et de sa parenté. Les fictions matrimoniales du faux testament auraient été immédiatement découvertes. De même faudrait-il reporter la confection de nos documents au-delà du règne de Pierre Ier (1350-1369), où il n'aurait pas fait bon revendiquer une proche parenté avec la mère d'Henri de Trastamare. Le règne d'Henri II (1369-1379), quoique dans un tout autre contexte, ne serait guère plus propice : le fils d'Aliénor n'était pas sans connaître, par exemple, le véritable mari de sa tante Jeanne. Et sans doute conviendrait-il d'aller aussi au-delà du fils d'Henri, Jean Ier (1279-1390), dont le règne, marqué par un conflit constant avec le Portugal et la défaite d'Aljubarrota (1385) n'invitait

⁶¹ Cf. FERNÁNDEZ de PULGAR, *Teatro clerical...*, 2, p. 380.

⁶² Jean GAUTIER-DALCHÉ, dont l'article trahit par endroits la perplexité grandissante (voir notamment p. 23), doit postuler (de même qu'il postule l'appartenance du père d'Alphonse Martinez au lignage des Meneses) l'existence de deux Alphonse Martinez, distincts l'un de l'autre, et cependant contemporains, voisins et tous deux défenseurs de la cause de Marie de Molina et du jeune Ferdinand IV (p. 18, note 51) ! « Jusqu'à plus ample informé », déclare-t-il néanmoins... La donnée que je fais valoir me semble constituer un supplément d'information qui suffit à établir l'unicité de l'Alphonse Martinez évoqué par l'historiographie et l'ensemble des pièces de notre dossier documentaire.

⁶³ Voir notes 57 et 59 de cet article.

⁶⁴ Je dois à l'amicale contribution de Jean-Pierre Jardin de savoir que Gutierre de Tolède, mort en 1444, était cousin de Ferrand Pérez de Guzman et descendait de Ferrand Gomez de Tolède, grand notaire de la ville, et de Thérèse Vazques, dame de compagnie de Marie de Portugal et préceptrice de Pierre Ier.

pas franchement les élites castillanes à s'inventer une ascendance portugaise. Nous nous trouverions, après 1390, aux abords du XVe siècle, sous le règne d'Henri III (1390-1406), où plusieurs lignages portugais, à la suite des conflits politiques liés à la succession au trône, se réfugièrent en Castille, ou bien, à partir de 1406, sous celui de Jean II (1406-1454) : dans les deux cas, la période, marquée par la réconciliation des lignées de Pierre Ier et d'Henri II, serait favorable à l'imaginaire historique d'un testament qui rappelle aussi les services rendus par Alphonse Martinez à Sanche IV⁶⁵. Nous serions donc bien vite en vue de l'année 1437... Ce cadre chronologique permettrait, au demeurant, de mieux comprendre que fussent invoqués dans le testament des lignages dont le prestige qu'ils étaient susceptibles de conférer ne s'affirma guère qu'au XVe siècle. C'est aussi de ce siècle que Francisco Simón y Nieto, se fondant sur l'emploi de certains mots ou expressions, était porté à dater nos faux documents⁶⁶.

Ainsi, la falsification serait révélatrice des appétits d'une branche cadette de la descendance de l'*omne bueno* Alphonse Martinez. Cette partie du lignage d'Olivera, lignage dont la consolidation de devait guère remonter bien au-delà du tournant des XIVe et XVe siècles, s'employa, d'un seul et même geste, à grossir sa fortune en captant un héritage qui ne lui revenait pas -ou, plus vraisemblablement, en revendiquant un faux héritage- et à élaborer, autour de l'initiateur de son essor, le « roman familial » de ses nobles origines. Mon étude pourrait s'arrêter là. Elle aurait pour mérite de dénoncer un faux et de dénouer l'intrigue sous-jacente. Elle aurait aussi pour intérêt d'éclairer, au sein d'un vaste mouvement, le destin particulier d'une famille dont l'aventure s'ajuste à celle d'autres nombreux lignages émanant plus ou moins lointainement de la chevalerie urbaine, elle-même issue de l'artisanat et du commerce dont nous avons vu quelques représentants, point trop éloignés de lui encore, accompagner Alphonse Martinez dans l'amende honorable de décembre 1300. Un destin familial bien réel, pris à sa racine, à l'instant du basculement et dont même la part d'invention et de mensonge qui s'y révèle est instructive. Les exemples ne sont pas si nombreux d'une image aussi précise, surtout lorsque l'on est en présence d'un aussi modeste point de départ.

⁶⁵ En 1387, une trêve fut signée entre la Castille et le Portugal sur la base du mariage de l'héritier présomptif du trône de Castille, Henri, le futur Henri III, avec Catherine, fille de Jean de Lancastre et de Constance de Castille, elle-même fille de Pierre Ier. Le dilemme successoral était ainsi résolu et l'hostilité levée entre les deux lignages. En Jean II, fils d'Henri III et de Catherine de Lancastre, la lignée de Pierre Ier confluerait avec celle d'Henri II. Mieux encore : la lignée « maudite » de Sanche IV (dont Pierre Ier était le représentant légitime et Henri II un membre bâtard) était sauvée par sa rencontre avec celle, « bénie », des Manuel et celle, légitime entre toutes, des La Cerda, la femme d'Henri II, Jeanne Manuel, étant elle-même fille de Jean Manuel et de Blanche de la Cerda et Lara.

⁶⁶ SIMÓN y NIETO, *op. cit.*, p. 57 (note). Les appréciations philologiques de Simón y Nieto sont contestables, toutefois. Les mots castillans « *doctor* » et « *rector* » figurent abondamment dans les *Siete partidas* d'Alphonse X le Sage (XIIIe siècle). En revanche, l'emploi de « *Su Majestad* » est, en effet, plus tardif.

Quelque chose de plus, cependant, m'intéresse dans Alphonse Martinez. De la valorisation lignagère à laquelle procède le faux testament, une autre facette, à vrai dire, a d'abord piqué mon intérêt : celle concernant les origines maternelles du personnage. Par un vigoureux raccourci du passé qui le porterait cette fois plus d'un demi-siècle en arrière, Alphonse Martinez, que nous avons vu flatteusement apparenté à de grands personnages de son futur, serait rattaché au Cid par sa grand-mère maternelle, Sancier Rodriguez, fille de Jean Rodriguez, lui-même fils de Diègue Rodriguez, seul enfant mâle de Ruy Diaz⁶⁷. Depuis le *Liber regum*, composé dans la seconde moitié du XIIe siècle, l'historiographie royale tenait pour avérée l'existence d'un fils unique du Cid précocement tué, en 1097, à la bataille de Consuegra⁶⁸. Jusque-là, toutefois, aucune chronique, aucun document n'avait prêté de progéniture à Diègue.

Un autre contact du testament avec l'univers cidien concerne la possession par Alphonse Martinez, dans Palencia, de la léproserie de Saint-Lazare. Le sol de l'établissement, lit-on, aurait appartenu au Cid, de qui Alphonse, au fil des générations, l'aurait hérité. Il y aurait lui-même fait construire l'hôpital pour répondre aux vœux de son illustre ancêtre, fervent dévot de ce saint⁶⁹. Ce passage du testament évoque un épisode des Enfances du Cid où le jeune héros reçoit la révélation de son heureux destin de la bouche de saint Lazare venu éprouver sa charité sous les traits d'un lépreux⁷⁰. Au titre de la même intertextualité, on pourrait se demander si les fonctions de grand commandeur de l'ordre de Saint-Jacques en León, dont le testament gratifie Alphonse Martinez, ne tiendraient pas à leur tour à la place qu'occupe Saint-Jacques de Compostelle dans les Enfances. Rodrigue, à la veille d'un important combat singulier contre le comte aragonais Martin Gonzalez, puis le roi Ferdinand Ier, qui, à la demande du héros va s'y armer chevalier, font en effet tous les deux un pèlerinage au

⁶⁷ BENAVIDES, 2, p. 305a. La grand-mère d'Alphonse Martinez aurait été, dans ce cas, grossièrement contemporaine de Sanche VI de Navarre, lui-même arrière-petit-fils du Cid par sa fille Christine, qui meurt en 1194, et Alphonse Martinez grossièrement contemporain de Ferdinand III de Castille, petit-fils de la sœur de Sanche VI, qui meurt en 1252.

⁶⁸ Dans le testament d'Alphonse Martinez, la référence est un peu brouillée, à moins qu'elle ne soit brouillonne : « Jean Rodriguez, fils de Diègue Rodriguez, fils du Cid, qui mourut dans la bataille qu'eut le roi Alphonse avec le roi maure de Consuegra » (*ibid.*, 2, p. 305a).

⁶⁹ *Ibid.*, 2, p. 305a, notamment : « por cumplir lo que el Cid mandó hazer en dicho suelo y por la devoción que él tuvo a San Lázaro ».

⁷⁰ Le corpus primordial des Enfances du Cid, formé au tournant des XIIIe et XIVe siècles, comporte une version poétique (la *Chanson de Rodrigue*) et une version historiographique (la *Chronique de Castille*). *Chanson de Rodrigue* : Alan D. DEYERMOND, *Epic poetry and the clergy : studies on the « Mocedades de Rodrigo »*, Londres, Tamesis Books, 1969, p. 251-252, v. 578-599. *Chronique de Castille* (inérite) : Ramón LORENZO, *La traducción gallega de la Crónica general y de la Crónica de Castilla*, 2 t., Orense : Instituto « Padre Feijoo », 1975, 1, p. 314-316. La *Chanson de Rodrigue* peut désormais être lue en français dans Georges MARTIN, *Chansons de geste espagnoles*, Paris : Flammarion (GF), 2005, p. 203-240 (passage concerné : p. 223).

sanctuaire galicien⁷¹. C'est du reste au cours du pèlerinage de Rodrigue que se produit sa rencontre avec le lépreux.

Ces transferts historico-légendaires pourraient bien provenir tous les trois de la *Chronique de Castille*, dont le succès fut considérable aux XIVe et XVe siècles, et qui reprenait, *Enfances comprises*, toute la vie du Cid.

Mais la relation la plus suggestive, proprement historique, entre la destinée d'Alphonse Martinez et l'univers légendaire du Cid, tient à ce que l'invention des *Enfances* est datée d'environ 1300 et que Palencia et sa contrée jouent un rôle de premier plan dans leur version poétique attestée, peut-être primordiale : la *Chanson de Rodrigue*⁷². Alphonse Martinez et Rodrigue seraient donc non seulement contemporains mais aussi compatriotes. Or, dans les *Enfances* du Cid, et surtout dans leur version poétique, le sort de l'historico-légendaire Rodrigue présente avec celui du non moins historico-légendaire Alphonse Martinez du testament de 1302 et de ses rejetons plusieurs analogies. Le héros des *Enfances* descend de l'*alcalde* Laín Calvo par la branche cadette de sa progéniture. Au terme d'une série de prouesses réalisées au service du roi Ferdinand (Ier) de Castille, Rodrigue, devenu le principal conseiller du monarque et doté par lui d'une vassalité de neuf cents chevaliers, accède à un rang qui le rapproche des riches-hommes. Dans le même temps, la geste se plaît à déclasser ironiquement son héros. En présence de comtes et de riches-hommes aussi suffisants qu'incapables, Rodrigue affecte volontiers de se trouver un degré en-dessous des chevaliers : « *Yo so escudero e non cauallero armado* » (« Je suis écuyer, non chevalier armé »)⁷³. Mais la dégradation sociologique peut aller beaucoup plus loin. Lorsque le comte Gomez de Gormaz veut humilier Diègue Láinez, père du héros, il le qualifie, par référence à Laín Calvo, de « *fijo del alcalde cibdadano* » (« fils de l'alcalde citoyen »)⁷⁴. C'est là une interprétation sans précédent des fonctions de Laín Calvo, qui ravale le juge-alcalde de Castille, pair de Nuño Rasura, lui-même ancêtre des rois castillans, au rang, qui était celui de l'historique Alphonse Martinez, de juge municipal. Dans la même veine, c'est encore par une étrange parade de vilénie que Rodrigue, parvenu pourtant au faite d'une ascension qui l'a conduit à

⁷¹ *Chanson* : *ibid.*, p. 249-250, v. 555-577 (pour Rodrigue) et p. 253-254, v. 645-661 (pour Ferdinand Ier). *Chronique de Castille* : *ibid.*, p. 314-316 (pour Rodrigue seulement, car le pèlerinage de Ferdinand ne figure pas dans la version historiographique des *Enfances*). G. MARTIN, *Chansons de geste espagnoles*, p. 222-223 et 225-226.

⁷² Sur la genèse des *Enfances*, voir G. MARTIN, *Les Juges de Castille...*, p. 431-498, et, du même, l'introduction aux *Chansons de geste espagnoles* (p. 41-72).

⁷³ *Chanson*, *ibid.*, p. 263, v. 865. MARTIN, *Chansons de geste espagnoles*, p. 232.

⁷⁴ *Chanson*, p. 237, v. 303-305 : « *Tras ellos salio el conde con çient caualleros fijos dalgo./ Rebtando agrandes bozes. a fijo de layn caluo./ dexat mjs lauanderas. fijo del alcalde çibdadano* ». MARTIN, *Chansons de geste espagnoles*, p. 215 (« Avec cent chevaliers gentilshommes, le comte les a pourchassés ;/ Le fils de Laín Calvo, à grand'voix, fut défié:/ 'Fils de l'alcalde citoyen, mes lavandières me rendez !' »).

devenir une sorte de « *privado* » du monarque, s'emploie à rendre au comte de Savoie, qu'il s'apprête à combattre, sa prévisible défaite plus cuisante :

« Tornat vos, dixo, latinos, al conde con mj mandado.
Et dezilde que non so rico njn poderoso fidalgo.
Mas so vn escudero, non cauallero armado,
Ffijo de vn mercadero, njeto de vn çibdadano.
Mi padre moró en rúa et siempre vendió du paño.
Ffincaron me dos pieças el día que fue finado.
Et commo el vendio lo suyo, vendré yo lo mío de grado,
Ca quien gelo conpraua, mucho.l costaua caro.
Pero dezilde al conde que de mj cuerpo a tanto
Que de muerto o presso non me saldría de la mano »⁷⁵

Dans une fiction sociologique qui est comme l'envers de celle forgée par les descendants d'Alphonse Martinez, le Cid des Enfances revêt ses ancêtres des apparences de la marchandise ; et c'est depuis la marchandise, dont il feint qu'elle occupe les paliers les plus proches de son ascendance, qu'il va gravir, jusqu'en-haut, les degrés de la noblesse. Je ne crois pas -soyez rassurés- qu'entre le personnage tout à la fois inquiétant, un tantinet ridicule et tristement microscopique dont j'ai esquissé le portrait et la genèse littéraire des Enfances du Cid il existe le moindre rapport de détermination, même très indirect. Naturellement, ce sont les Olivera qui s'inspirent des Enfances, et non celles-ci qui reproduisent l'aventure sociale des Martinez. On comprend néanmoins que ces hommes aient capté un héros dont les jeunes prouesses s'étaient déroulées dans la région de Palencia, sous le règne d'un roi homonyme de celui qui avait suscité l'essor de leur lignage, et dont le destin social, au moins dans ses provocantes apostrophes, s'ajustait plus ou moins au leur. A quel moment s'opéra la captation du Cid par la mémoire familiale des Martinez ? Lorsque l'on forgea le faux testament ? Avant cette date ? Du vivant d'Alphonse Martinez ?⁷⁶ Le phénomène est de toute façon révélateur d'une réelle présence culturelle des Enfances du Cid à Palencia et de l'intérêt qu'attacha à leur imaginaire la chevalerie municipale. Deux leçons qui confortent des thèses que je défends depuis quelques années.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 265-266, v. 911-920. MARTIN, *Chansons de geste espagnoles*, p. 233 : « 'Latins, dit-il, au comte ce message rapportez:/ Riche ou puissant gentilhomme, je ne l'ai jamais été ;/ Simple écuyer je suis, non chevalier armé,/ Petit-fils de citoyen et fils de boutiquier ;/ Mon père vendait son drap dans une rue de la cité ;/ Le jour où il est mort, deux pièces m'en sont restées ;/ De même qu'il le vendit, je vendrai le mien de gré/ Car qui le lui achetait payait plus cher qu'au marché !/ Mais dites bien au comte que mon corps vaut assez/ Pour qu'il sorte de mes mains ou mort ou bien prisonnier !' »

⁷⁶ Que le fils aîné d'Alphonse Martinez ait (peut-être) été appelé Rodrigue pourrait aller dans ce sens (cf. note 56 de cet article).

